



SERVICE VIE DE
LA COMMUNAUTÉ
UNIVERSITAIRE
CELLULE SOCIALE
DES ÉTUDIANTS

NOTICE RELATIVE
à l'intervention financière
pour l'achat d'un ordinateur / d'une tablette
destinée aux étudiants belges, assimilés et européens

Information et critères d'accès

La Cellule sociale peut accorder, selon des critères qu'elle a établis, une intervention financière pour aider l'étudiant

- qui a acheté (le 1er juillet 2025 au plus tôt)
- ou qui veut acheter un ordinateur neuf (ou reconditionné) ou une tablette (hors accessoires).

Tout étudiant peut obtenir cette intervention pour autant qu'il remplisse les conditions suivantes :

- qu'il soit de nationalité belge, qu'il ait le statut de réfugié politique ou de protection subsidiaire, qu'il soit régularisé OU qu'il soit ressortissant d'un pays UE ;
- qu'il soit inscrit comme étudiant régulier à l'UNamur pour des études de 1^{er} ou 2^{ème} cycle pour l'obtention d'un premier diplôme universitaire en Belgique et ce, dès la 1^{ère} inscription à l'UNamur ;
- qu'il n'ait pas déjà perçu cette aide durant son cursus à l'UNamur
- ET qu'il n'ait pas perçu d'aide spécifique pour l'achat d'un PC/une tablette de la part d'un CPAS.

Retrait du dossier

Le formulaire de demande peut

- soit être téléchargé sur les pages web de la Cellule sociale
- soit être retiré à une permanence de la Cellule sociale

à partir **du 1er septembre 2025** et **jusqu'au 20 mars 2026 inclus** (en vue d'un achat) OU jusqu'au **23 avril 2026** (si le PC/la tablette a déjà été acheté-e).

Procédure de demande

Vous complétez le formulaire de demande d'intervention spécifique et rassemblez les documents demandés.

Pour introduire votre demande, vous **devez vous présenter à l'une des permanences** de la Cellule sociale pour **remettre personnellement votre dossier** à un assistant social.

Un assistant social accusera réception de votre demande et vous précisera, le cas échéant, le(s) document(s) manquant(s).

Si votre dossier est complet (formulaire + tous les documents demandés), vous devrez vous représenter à une permanence de la Cellule sociale, après un délai de huit jours minimums, pour prendre connaissance de la décision et signer, en cas d'octroi, le contrat d'intervention.

Dates limites

Les demandes d'intervention financière pour l'achat d'un ordinateur peuvent être déposées **à partir du 8 septembre 2025** Si votre inscription est effective

ET

- **jusqu'au 27 mars 2026** au plus tard si vous envisagez l'achat d'un PC/d'une tablette

OU

- **jusqu'au 30 avril 2026** au plus tard si vous avez déjà acheté un PC/une tablette.

La Cellule sociale des étudiants se tient à votre disposition pour répondre à toute question relative au formulaire et/ou aux documents demandés.



SERVICE VIE DE
LA COMMUNAUTÉ
UNIVERSITAIRE
CELLULE SOCIALE
DES ÉTUDIANTS

**FORMULAIRE DE DEMANDE
d'intervention financière
pour l'achat d'un ordinateur / d'une tablette
destiné aux étudiants belges, assimilés et européens**

Merci de cocher les cases et joindre les documents (voir liste en fin de formulaire) qui correspondent à votre situation

Présentation de l'étudiant

Nom : Prénom :

Numéro d'étudiant (carte d'étudiant) : _ _ _ _ _

N° de téléphone des parents :

☐ Koteur

- ☐ Navetteur ☐ domicile à + 20 kms de Namur
☐ carte train scolaire ou abonnement TEC

Inscription en 2025-2026

Faculté, section :

O Bachelier

O 60 premiers crédits

O Master

O Demande d'allègement de programme à l'inscription. Nombre de crédits :

O Recours introduit suite à un refus d'inscription pour cause de non finançabilité

*** copie de la lettre d'accord de dérogation**

Année de fin d'études secondaires :

Etudes accomplies après le secondaire :

Année acad.	Programme d'études	Type court	Type long	Réussite ou échec	Nombre crédits acquis/valorisés
		☐	☐		
		☐	☐		
		☐	☐		
		☐	☐		
		☐	☐		
		☐	☐		
		☐	☐		
		☐	☐		

Situation familiale actuelle

Personnes avec qui vous êtes actuellement domicilié (vous y compris) :

Nom et prénom	Lien de parenté	Inscrit en supérieur	Invalide à + 66 %
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐

Situation socio-professionnelle

	Père-Mère Beau-père Belle-mère Autre personne	Père-Mère Beau-père Belle-mère Autre personne	Etudiant	Conjoint de l'étudiant
1. <u>Revenus professionnels</u>				
- salarié	☐	☐	☐	☐
- indépendant/dirigeant entreprise à titre principal	☐	☐	☐	☐
- indépendant/dirigeant entreprise à titre complémentaire	☐	☐	☐	☐
Type d'activité :				

2. <u>Revenus de remplacement</u> (chômage, maladie, pension ...)	☐	☐	☐	☐
3. <u>Autres ressources</u>				
- intervention du CPAS	☐	☐	☐	☐
- allocation SPF personnes handicapées	☐	☐	☐	☐

Biens immobiliers

Propriétaire de l'habitation familiale

Partie de l'habitation familiale louée ou occupée professionnellement en 2023

Biens immobiliers autres que l'habitation familiale

Biens immobiliers à l'étranger

☐ Oui	☐ Non
☐ Oui	☐ Non
☐ Oui	☐ Non
☐ Oui	☐ Non

Type de bien	Mis en location en 2023	Loyer annuel de 2023
	☐ Oui ☐ Non	
	☐ Oui ☐ Non	
	☐ Oui ☐ Non	

☐ Vente d'un bien immobilier depuis 2023

Changements familial et/ou professionnel depuis le 1^{er} janvier 2023

A. Changement familial

*** attestation ou preuve officielle du changement**

	Qui ?	Date
☐ Séparation		
☐ Divorce		
☐ Fin cohabitation légale		
☐ Décès		

B. Changement professionnel

*** attestation ou preuve officielle du changement avec dates**

	Qui ?	Date
☐ Perte d'emploi principal avec indemnités : ☐ Oui ☐ Non		
☐ Chômage		
☐ Maladie/invalidité		
☐ Pension/prépension		
☐ Faillite		
☐ Mise en disponibilité (agent services publics)		
☐ Autre :		

Changements de composition de ménage depuis le 1^{er} janvier 2023

	Qui ?	Date
☐ Arrivée au domicile		
☐ Départ du domicile		
☐ Naissance ou adoption		

Saisies sur salaire/Médiation de dettes/Règlement collectif de dettes

	Qui ?	Date
☐ Saisies sur salaire		
☐ Médiation de dettes		
☐ Règlement collectif de dettes		

ACHAT DU PC / D'UNE TABLETTE

☐ J'ai déjà acheté un PC / une tablette (le 1^{er} juillet 2025 au plus tôt)

☐ PC neuf / Tablette neuve :

Marque :

Prix d'achat :

☐ PC reconditionné / tablette reconditionnée :

Marque :

Prix d'achat :

☐ Je compte acheter un PC / une tablette

☐ PC neuf / tablette neuve :

Marque :

Prix d'achat :

☐ PC reconditionné / tablette reconditionnée :

Marque :

Prix d'achat :

Déclaration

Je déclare ici toute ressource qui ne figure pas dans les précédentes rubriques :

.....
.....

Je déclare

- avoir pris connaissance de la procédure de demande et des délais spécifiques à chaque intervention,
- avoir donné dans ce formulaire les renseignements complets et exacts concernant ma situation et celle de ma famille, ainsi que toutes les ressources
- et avoir joint à ce formulaire tous les documents demandés.

Je sais que la Cellule sociale des étudiants me communiquera la décision relative à ma demande et, le cas échéant, m'accordera l'intervention uniquement

- si je respecte la procédure et les délais précisés
- si je donne tous les renseignements complets et exacts demandés.

Date :

Signature de l'étudiant :

.....

Signature du parent
(sauf si l'étudiant a un domicile distinct) :

.....

Les données que vous nous communiquez (via ce formulaire + documents justificatifs) sont indispensables pour que la Cellule sociale des étudiants de l'Université de Namur puisse donner suite à votre demande d'information et/ou d'intervention. Nous complétons votre dossier avec vos données d'inscription à l'Université de Namur et les données pertinentes obtenues lors de l'examen de votre demande.

Les données sont traitées par l'asbl Université de Namur qui dispose d'un délégué à la protection des données. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, vous pouvez consulter www.unamur.be/vie-privee.

Liste des documents à joindre pour les étudiants belges, assimilés et européens (dont la famille vit en Belgique)

- Composition de ménage récente (2 mois maximum, délivrée par l'Administration communale ou téléchargeable sur : <https://mondossier.rrn.fgov.be>)
- Pour chaque personne du ménage, une copie de l'avertissement-extrait de rôle des revenus de 2023 (exercice d'imposition 2024)
- Preuve d'inscription pour toute autre personne du ménage inscrite en enseignement supérieur en 2025-2026
- Pour chaque personne du ménage (parent, enfant, ...), reconnue invalide à + 66%, une copie de l'attestation délivrée par le Service public fédéral (Direction générale personnes handicapées)
- En cas d'intervention du CPAS, l'attestation UNamur complétée par le CPAS
- En cas d'intervention d'une allocation de remplacement et/ou d'intégration du SPF Personnes handicapées, une copie de l'attestation mentionnant les montants versés en 2023
- En cas de bien immobilier loué, copie d'un extrait de compte pour chaque loyer perçu en 2023
- En cas de vente d'un bien immobilier depuis 2023 : copie de l'acte de vente
- En cas de saisies sur salaire, de médiation de dettes ou de règlement collectif de dettes : une preuve officielle avec date de début

Concernant l'achat du PC / de la tablette :

- Si le PC / la tablette a déjà été acheté-e : copie de la facture d'achat du PC/de la tablette (établie au nom de l'étudiant et datée au plus tôt du 01/07/2025)
- Si l'achat d'un PC / d'une tablette est envisagé :
 - devis récent établi par le magasin avec marque, modèle et prix d'achat
 - OU
 - copie d'une annonce ou publicité récente avec marque, modèle et prix d'achat

Liste des documents à joindre pour les étudiants européens

(dont la famille vit en dehors de la Belgique)

- Attestation délivrée par la Cellule sociale des étudiants et complétée par l'Administration de la commune dans laquelle vous êtes domicilié dans votre pays d'origine (même si vous êtes enregistré en Belgique)
- Copie du document fiscal délivré par l'administration des impôts de votre pays. Ce document doit mentionner le détail des revenus pour l'année 2023 (imposition 2024)
- Preuve d'inscription pour toute autre personne du ménage inscrite en enseignement supérieur en 2025-2026
- Pour chaque personne du ménage (parent, enfant, ...), reconnue invalide à + 66%, une copie de l'attestation officielle délivrée
- En cas de bien immobilier loué, copie d'un extrait de compte pour chaque loyer perçu en 2023
- En cas de vente d'un bien immobilier depuis 2023 : copie de l'acte de vente
- En cas de saisies sur salaire, de médiation de dettes ou de règlement collectif de dettes : une preuve officielle avec date de début

Concernant l'achat du PC / de la tablette :

- Si le PC / la tablette a déjà été acheté-e : copie de la facture d'achat du PC (établie au nom de l'étudiant et datée au plus tôt au 01/07/2025)
- Si l'achat d'un PC / d'une tablette est envisagé :
 - devis récent établi par le magasin avec marque, modèle et prix d'achat
 - OU
 - copie d'une annonce ou publicité récente avec marque, modèle et prix d'achat